



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-quatrième session

Rome (Italie), 21-25 mai 2018

Rapport sur la suite donnée à l'évaluation de la contribution de la FAO à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (voir PC 119/5)

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

Le Comité du Programme souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Direction.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. René Castro Salazar
Sous-Directeur général, Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux
Tél.: +39 06570 56192

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.



PC124

1. Le présent rapport a été élaboré au titre de la suite donnée à l'évaluation de la contribution de la FAO à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹, qui a été examinée par le Comité du Programme en mai 2016.
2. Conformément à la politique de l'Organisation en matière d'évaluations, ce rapport fait le point sur l'application des mesures mentionnées dans la réponse de la Direction². Comme indiqué dans la réponse de la Direction, celle-ci a approuvé les deux recommandations. Comme l'a demandé le Bureau de l'évaluation, le rapport présente la notation du relevé d'interventions de la Direction (notation RID), sur une échelle de six points, qui indique le niveau d'adoption et de mise en œuvre des recommandations, tel qu'il a été auto-évalué par la Direction de la FAO.

Progrès globaux accomplis quant à la mise en œuvre des recommandations acceptées

3. La Direction de la FAO s'est félicitée des conclusions et des recommandations de l'évaluation. L'exercice biennal 2016-2017 a été très dynamique, du point de vue tant des activités de la FAO relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture que de ses travaux sur la biodiversité au sens large.
4. S'agissant de la **recommandation 1**, la Conférence, dans sa résolution 4/2017 sur la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), a reconnu que la Commission jouait un rôle important en matière normative. Cela confirme les conclusions positives de l'évaluation concernant la pertinence, la réputation et la contribution des travaux de la FAO relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
5. En décembre 2016, l'Organisation a créé le Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux. Celui-ci englobe divers organes et programmes intéressant les ressources génétiques et la biodiversité, tels que les secrétariats de la CRGAA et du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM). En outre, il coordonne les travaux sur la biodiversité qui sont menés par différents bureaux de la FAO.
6. Le Secrétariat de la Commission, en collaboration avec toutes les unités techniques, a considérablement progressé dans l'élaboration de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, qui sera lancé dans le courant de l'année 2018. L'équipe spéciale de la Commission chargée du Programme de travail pluriannuel a continué à réunir les secrétaires des groupes de travail techniques intergouvernementaux et des collègues des programmes intéressant les ressources génétiques au sein des unités techniques et à planifier les sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires.
7. La coordination de l'approche relative aux points focaux et coordonnateurs nationaux a été renforcée. Ainsi, une copie des lettres circulaires émanant du Secrétariat de la Commission est désormais envoyée aux points focaux nationaux de la Commission et de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, ainsi qu'aux secrétariats des groupes de travail intergouvernementaux sectoriels, qui la transmettent ensuite aux points focaux nationaux sectoriels. Les points focaux nationaux nouvellement nommés ont été ajoutés plus rapidement sur le site Internet et la mise à jour de la liste sera encore améliorée lors de la refonte du site Internet de la Commission, en 2018.
8. Suite à la demande formulée par la Commission à sa seizième session, un fonds fiduciaire intersectoriel multidonateurs a été créé au profit du Programme de travail pluriannuel de la Commission et a reçu pour l'instant un financement de la Norvège et de la Suisse. Certains secteurs ont continué à attirer des ressources extrabudgétaires.

¹ PC 119/5.

² PC 119/5 Supp 1.

9. Les travaux de la Commission et des groupes de travail techniques intergouvernementaux figurent toujours parmi les activités techniques de l'Organisation dans le Programme de travail et budget (PTB). Cependant, les travaux techniques sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris l'appui à la mise en œuvre des plans d'actions mondiaux au niveau des pays, se voient parfois affecter des fonds insuffisants.

10. La Commission a poursuivi l'élaboration de directives normatives, d'outils et de normes au service de ses membres et des autres parties prenantes. Les *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments* ont été publiées dans plusieurs langues et les *Directives volontaires concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales* sont en cours de révision. Le *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale* a joué un rôle crucial dans l'élaboration de la politique costaricienne sur les ressources phylogénétiques 2017-2030, lancée récemment. Un guide pratique, organisé en modules, sur les normes relatives aux banques de gènes est en cours de rédaction, en collaboration avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et avec des spécialistes. Les *Directives pour l'élaboration de systèmes intégrés et polyvalents de contrôle des performances en élevage* ont été publiées et diffusées. Le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) a été révisé et sert au suivi des indicateurs 2.5.1 et 2.5.2 des ODD.

11. La Commission a poursuivi ses activités transversales sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages découlant de leur utilisation, y compris l'organisation conjointe d'un atelier international sur la question avec le Traité international et la Convention sur la diversité biologique (CDB), et a créé de nouveaux programmes de travail sur l'information séquentielle numérique et sur les microorganismes et les invertébrés. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, qui sera parachevé en 2018, est un rapport intersectoriel auquel toutes les unités techniques auront participé. S'agissant de renforcer les liens entre les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'adaptation au changement climatique, le Secrétariat de la Commission a coordonné la réalisation du module sur les ressources génétiques du *Guide de référence sur l'agriculture intelligente face au climat*³, grâce à des contributions de toutes les unités techniques.

12. En ce qui concerne le renforcement des partenariats, notamment avec les organisations de la société civile et les organisations de recherche et développement, aux fins de la création de synergies et de la diffusion des outils, des bonnes pratiques et des produits normatifs de la FAO auprès d'une plus large gamme d'acteurs, l'Organisation mène actuellement une enquête sur les banques de semences communautaires, en coopération avec Bioversity International. Les questions liées aux ressources génétiques qui relèvent du mandat de la Commission ont été incluses dans les protocoles d'accord conclus avec plusieurs organisations, telles que le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), ainsi qu'avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). La collaboration avec les partenaires historiques comme le Système CGIAR et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, s'est poursuivie. S'agissant des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, un partenariat avec un consortium européen a abouti au projet GCP/GLO/680/EC IMAGE (gestion novatrice des ressources zoogénétiques aux fins de leur conservation *ex situ*).

13. La collaboration étroite entre la FAO et les instances du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'est poursuivie⁴. Plus précisément, la collaboration entre la Commission et le Traité international concerne l'accès et le partage des avantages, le programme de travail du Traité international en matière d'utilisation durable, la promotion des réseaux

³ <http://www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/production-resources/fr/>.

⁴ CGRFA-16/17/25, *Collaboration avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*; IT/GB-7/17/Inf.23, *Report from the Secretariat of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture* [Rapport du Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture].

mondiaux sur la conservation *in situ* et la gestion sur l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), le Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS) pour la documentation des collections *ex situ* et de la gestion des RPGAA sur l'exploitation dans le cadre du système de suivi du Plan d'action mondial, les cibles et indicateurs mondiaux, ainsi que l'harmonisation du mécanisme d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'élaboration de la troisième édition de *l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁵.

14. S'agissant de la **recommandation 2**, des progrès variables ont été accomplis. Ils concernaient la biodiversité au sens large et non les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en particulier.

15. Il n'a pas été possible d'inclure les sujets liés aux ressources génétiques dans les avis de vacance de poste, en particulier pour les bureaux décentralisés. En effet, les postes dans ces structures ont été pourvus au moyen de la mobilité, raison pour laquelle les avis y afférents n'ont pas été publiés.

16. Les ressources en personnel essentielles des secrétariats de programmes mondiaux basés au Siège n'ont pas été maintenues systématiquement. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, un fonctionnaire chargé auparavant des ressources zoogénétiques a été détaché à l'équipe de gestion du Programme stratégique 2 (PS 2) et a participé à la planification et au suivi des activités à l'échelle de l'Organisation. Les ressources en personnel essentielles des secrétariats de programmes mondiaux basés au Siège ont évolué: les effectifs sont passés de cinq à deux à la Division de la production et de la santé animales (détachement au PS 2, transfert au Secrétariat de la CRGAA, nomination au poste de chef de la nouvelle structure issue de la fusion entre le Groupe de ressources génétiques animales et le Groupe des systèmes de production animale) mais sont demeurés stables au sein de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (cinq), de la Division des politiques et des ressources forestières (un) et de la Division des politiques et des ressources des pêches et de l'aquaculture (1,15). Un poste en rapport avec les ressources génétiques aquatiques a été pourvu à la Division des politiques et des ressources des pêches et de l'aquaculture.

17. Le portefeuille de projets nationaux concernant de près ou de loin les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'est étoffé dans certains secteurs (ressources zoogénétiques ou ressources phylogénétiques, par exemple). Des détails à ce sujet sont fournis dans les documents de la Commission⁶. De nombreux projets comportent un important volet axé sur le renforcement des capacités. La majorité des projets mondiaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture restent dépendants des capacités techniques du Siège.

18. Parfois, des aspects liés aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont été intégrés à des projets ou des programmes nationaux de plus longue haleine, comme GCP/ECU/086/GFF *Mainstreaming of the use and conservation of agrobiodiversity in public policies through integrated strategies and in situ implementation in three provinces in the Andean highlands* [Inclure systématiquement l'utilisation et la conservation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques par des stratégies intégrées et une mise en œuvre *in situ* dans trois provinces andines] et GCP/MEX/306/GFF *Securing the future of global agriculture in the face of climate change by conserving the genetic diversity of the traditional agroecosystems of Mexico* (PPG) [Assurer l'avenir de l'agriculture mondiale face au changement climatique en conservant la diversité génétique des écosystèmes traditionnels du Mexique]. Il existe également des projets régionaux, tels que TCP/RER/3604 *Conservation and development of dual-purpose cattle breeds in Eastern Europe* [Conservation et mise au point de races de bétail à double usage en Europe orientale], et des projets nationaux, comme TCP/IRA/3602 *Genetic Improvement of Rainbow Trout in the Islamic Republic of Iran* [Amélioration génétique de la truite arc-en-ciel en République islamique d'Iran], ou encore

⁵ IT/GB-7/17/Res6.

⁶ CGRFA-16/17/13, CGRFA-16/17/16, CGRFA-16/17/19.

TFD-17/TAJ/002 *Strengthening, breeding conservation and recovery of local production of "Common Carp" in Tajikistan* [Renforcement, sélection, conservation et reprise de la production locale de carpe commune au Tadjikistan].

19. S'agissant de la biodiversité au sens large, tous les départements techniques ont créé conjointement un site internet⁷ sur le domaine d'activité majeur des services écosystémiques et de la biodiversité. La liste de diffusion ne cesse de s'allonger et contient actuellement le nom de près de 150 fonctionnaires du Siège et des bureaux décentralisés; elle permet d'échanger des informations sur des questions et des manifestations techniques. Dans le cadre de ce domaine d'activité majeur, toutes les unités techniques ont élaboré conjointement la publication *Landscapes for life - Approaches to landscape management for sustainable food and agriculture*⁸ [Des paysages propices à la vie. Approches de la gestion des paysages à l'appui d'une alimentation et d'une agriculture durable].

20. La Conférence de la FAO, à sa quarantième session, s'est félicitée de ce que l'Organisation ait proposé de faire office de plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, et a demandé à celle-ci de faciliter, en collaboration avec ses partenaires – le Secrétariat de la CDB et d'autres organisations du système des Nations Unies –, l'intégration structurée et cohérente des mesures de conservation, d'utilisation durable, de gestion et de régénération de la diversité biologique dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et international⁹. Au titre de la deuxième priorité stratégique, le Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux coordonne un produit mondial axé sur les connaissances qui concerne la plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans le PTB 2018-2019. Le PTB 2018-2019 prévoit la création d'un poste en rapport avec la biodiversité au Bureau du Sous-Directeur général chargé du Département afin de renforcer la coordination intersectorielle sur les questions d'intégration systématique de la biodiversité.

21. Plusieurs suggestions ont été formulées au sujet du renforcement de l'impact des activités de la FAO relatives aux ressources génétiques. Il a notamment été indiqué qu'il était nécessaire de maintenir le personnel essentiel dans les secrétariats des groupes de travail techniques intergouvernementaux installés au Siège et de nommer des points focaux régionaux pour les ressources génétiques et la biodiversité.

22. Les progrès accomplis quant à la mise en œuvre des recommandations sont présentés dans le tableau ci-dessous.

⁷ <http://www.fao.org/ecosystem-services-biodiversity/fr/>.

⁸ <http://www.fao.org/3/i8324en/i8324en.pdf>.

⁹ C 2017/REP, paragraphe 57.

Recommandations de l'évaluation acceptées a)	Mesure décidée par la Direction figurant dans sa réponse b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action c)	Score RID d) ¹⁰	Effet ou changement résultant des mesures prises e)
<p>Recommandation 1</p> <p>La FAO devrait conserver son noyau de compétence essentiel pour être à même de fournir les produits et d'assurer les activités clés en matière d'élaboration de normes de portée mondiale, compte tenu de leur grande pertinence et de leur utilité démontrée. En même temps, l'Organisation doit chercher de nouveaux moyens d'intégrer en son sein les activités relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et redoubler d'efforts afin de</p>	<p>Un groupe de travail sera créé avec la participation du Secrétariat de la CRGAA, des secrétariats des groupes de travail techniques intergouvernementaux, et des responsables des programmes associés aux objectifs stratégiques. Le groupe sera chargé d'examiner les moyens qui permettraient à l'Organisation d'intensifier les activités relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture lors de la définition des activités des équipes chargées des programmes associés aux objectifs stratégiques, notamment les mécanismes d'exécution et les étapes de ces programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux a été créé à la place • Dans sa résolution 4/2017, la Conférence a souligné le rôle de la Commission du point de vue des ODD • Détachement d'un fonctionnaire du secrétariat d'un groupe de travail technique intergouvernemental auprès de l'équipe de gestion du PS 2 • L'équipe spéciale sur le Programme de travail pluriannuel est encore active 	4	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau Département a aidé à conforter la présence des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à leur donner davantage de visibilité dans la structure de la FAO. Cette mesure relativement récente ne s'est pas encore avérée déterminante pour la prise en compte systématique des travaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans tous les programmes stratégiques

¹⁰ Notation du relevé d'interventions de la Direction (notation RID).

1 – Nul: aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre la recommandation; **2 – Faible:** les plans et mesures visant la mise en œuvre de la recommandation sont à une étape très préliminaire; **3 – Insuffisant:** la mise en œuvre de la recommandation est inégale et partielle; **4 – Passable:** la mise en œuvre de la recommandation a progressé, mais aucun élément ne permet encore d'attester des résultats par rapport à la cible prévue; **5 – Bon:** la recommandation a été pleinement mise en œuvre et certains éléments montrent son impact sur la cible prévue; **6 – Excellent:** des éléments solides montrent que la recommandation a eu un impact positif sur la cible prévue.

Recommandations de l'évaluation acceptées a)	Mesure décidée par la Direction figurant dans sa réponse b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action c)	Score RID d) ¹⁰	Effet ou changement résultant des mesures prises e)
<p>confirmer son statut d'autorité mondiale en la matière. Parallèlement, il faut que la FAO prospecte davantage les possibilités de partenariats en vue de mobiliser des ressources externes, qu'elles soient techniques ou financières</p>	<p>Des actions sont prévues ou sont en cours de réalisation pour favoriser une véritable intégration dans tous les secteurs, par exemple l'adoption d'une approche coordonnée à l'intention des correspondants/coordonateurs nationaux, ou l'élaboration de projets intersectoriels financés par des fonds extrabudgétaires, qui contribuent à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission. La production de directives, outils et normes susceptibles d'être utilisés par d'autres parties prenantes, et les partenariats visant l'application des instruments de la FAO relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau de pays, seront les modalités privilégiées. Les directives d'application volontaire récemment publiées qui portent sur l'intégration de la diversité génétique dans les politiques et les programmes relatifs au changement climatique et à la nutrition témoignent de l'amélioration de l'intégration. Les normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, fréquemment utilisées par le CGIAR et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, constituent un autre exemple</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sur les directives et les outils se sont poursuivis. Un guide pratique, organisé en modules, sur les normes relatives aux banques de gènes est en cours de rédaction, en collaboration avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et avec des spécialistes • Un fonds fiduciaire multidonateurs à l'appui du Programme de travail pluriannuel de la Commission a été créé et des ressources extrabudgétaires ont été mobilisées au profit d'activités sectorielles 		<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques, directives, outils et normes de la Commission demeurent pertinents et les membres y attachent de l'importance

Recommandations de l'évaluation acceptées a)	Mesure décidée par la Direction figurant dans sa réponse b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action c)	Score RID d) ¹⁰	Effet ou changement résultant des mesures prises e)
	<p>Le groupe de travail examinera également les moyens de développer les partenariats avec les institutions pertinentes, notamment les organisations de la société civile et les organisations de recherche et de développement, ainsi qu'avec le secteur privé, tout en veillant à ce que la FAO continue à assurer ses fonctions essentielles</p> <p>La nouvelle orientation stratégique contribuera à mettre en lumière l'importance essentielle de la conservation et du développement des ressources génétiques comme fondement de la sécurité alimentaire et outil au service de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, et contribuera aussi plus efficacement à l'intégration et à la rationalisation des activités relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans tous les secteurs et tous les bureaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un module sur les ressources génétiques a été inclus dans le <i>Guide de référence sur l'agriculture intelligente face au climat</i>¹¹ • Les ressources génétiques sont incluses dans les protocoles d'accord conclus avec le CIRAD, l'INRA et l'IRD (France), ainsi qu'avec l'UICN 		<ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats élargis
<p>Recommandation 2</p> <p>En ce qui concerne l'assistance technique et l'appui au renforcement des capacités dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau du</p>	<p>La structure actuelle de l'Organisation donne la possibilité de renforcer les capacités des bureaux décentralisés afin que ceux-ci soient capables de repérer les occasions qui se présentent dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de demander des avis et un appui techniques si nécessaire, mais il faut veiller aussi à garder les ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune mesure prise; par conséquent, les ressources en personnel essentielles des secrétariats installés au Siège et des bureaux régionaux varient d'un secteur à l'autre 	3	

¹¹ <http://www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/production-resources/module-b8-genetic-resources/b8-overview/fr/>.

Recommandations de l'évaluation acceptées a)	Mesure décidée par la Direction figurant dans sa réponse b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action c)	Score RID d) ¹⁰	Effet ou changement résultant des mesures prises e)
<p>pays, il faut que la FAO évite de fournir une assistance technique ponctuelle dispensée essentiellement depuis le Siège. Il convient plutôt d'intégrer l'appui dans les programmes de pays afin de garantir une action et un renforcement des capacités de longue haleine. À cet effet, une collaboration efficace et un véritable partage des rôles entre unités techniques et unités opérationnelles sont essentiels, de même que le renforcement des capacités des bureaux décentralisés.</p>	<p>indispensables dans les secrétariats des programmes mondiaux qui sont installés au Siège</p> <p>La FAO renforcera son avantage comparatif et cherchera un appui en matière de renforcement des capacités à l'intention du personnel de l'Organisation et des homologues nationaux. Par exemple, les réseaux techniques existants pourraient être mis à contribution s'agissant de renforcer les capacités dans les bureaux décentralisés</p> <p>Des thèmes liés aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pourraient être intégrés dans les descriptions de poste des avis de vacance, en particulier dans les bureaux décentralisés</p> <p>Étant donné que la sélection génétique et l'élaboration de politiques sont des activités de longue haleine, les projets menés au titre du Programme de coopération technique (PCT) sont souvent trop brefs pour que les initiatives ayant trait aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture aient le temps de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le domaine d'activité majeur des services écosystémiques et de la biodiversité (2016-2017) a servi de réseau d'information sur la biodiversité et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture • Le produit mondial axé sur les connaissances qui concerne la prise en compte systématique de la biodiversité et a été élaboré dans le cadre du PS 2 facilitera la collaboration et le renforcement des capacités • Aucun avis de vacance de poste n'a été publié • Aucun changement n'a été apporté aux critères du PCT ni à la durée des projets • Certains projets du PCT ont été rattachés à des projets de plus longue haleine (généralement financés par 		

Recommandations de l'évaluation acceptées a)	Mesure décidée par la Direction figurant dans sa réponse b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action c)	Score RID d) ¹⁰	Effet ou changement résultant des mesures prises e)
	produire des résultats tangibles. Conformément aux critères du PCT, il faut rattacher les projets menés au titre du PCT aux projets ou programmes nationaux de longue durée	des donateurs, notamment le Fonds pour l'environnement mondial)		